

# Installation agricole Kervenel



Mr THIBAUDAULT Benjamin

# SOMMAIRE

<b>1. L'agriculteur</b>	<b>2</b>
• Son parcours et sa motivation	
<b>2. Le projet de micro-ferme</b>	<b>3-4</b>
• Présentation des ateliers envisagés	
• L'approche technique global	
• Insertion dans une filière commerciale et professionnelle	
<b>3. Le site</b>	<b>5 – 6</b>
• Emplacements et travaux à prévoir	
• Intérêts agronomique	
• Intérêts géographique	
<b>4. Faisabilité économique et mise en œuvre dans le temps</b>	<b>7</b>
• Étude économique prévisionnelle	
• Planification des étapes d'installation	

## 1. L'agriculteur:

- Son parcours et sa motivation :

Après avoir fait mon cursus en école agricole, passant par les travaux paysagers (BEPA), l'agronomie, le vivant (Bac ST) et la gestion de l'eau (BTSA), j'ai voulu explorer le monde agricole par la découverte des différents terroirs de France, en partant faire des saisons entre Montpellier et la presqu'île.

Cela m'a permis d'apprécier différentes approches de l'agriculture par les paysans rencontrés et d'affiner mes envies, ainsi que mes choix techniques sur différents ateliers de production (volailles, viticulture, arboriculture), notamment sur le maraîchage. Les exploitations rencontrées étaient de petite taille (< 3 UTH) et préféraient l'agriculture biologique/ biodynamique voir bio-intensive.

L'approche biologique en agriculture me semble être un critère important, pour préserver une certaine qualité agronomique des sols, en minimisant l'utilisation des produits de synthèse difficilement biodégradable, ceci permettant de préserver la biodiversité et la qualité de la ressource eau, élément clef de notre environnement.

Mon expérience en Languedoc a complété mes acquis sur les techniques culturales biologiques, l'organisation d'une saison et d'une équipe, la gestion d'événements imprévus, et le relationnel dans la filière.

Ayant grandi à La Turballe, entre les marais salants et la ferme du Bois de Boule, j'ai toujours été en contact avec la campagne et ses évolutions. Ce projet est l'aboutissement d'une réflexion sur l'installation en petite structure ( ici maraîchage/poules pondeuses ; <3UTH), aidé par la CIAP (coopérative d'installation en agriculture paysanne) et les paysans référents, Messieurs Macé et Messieurs Rouxel, ceux ci m'apportent un soutien sur tous les aspects techniques, juridiques, administratifs et commerciaux.



La mare ré\_ouverte par CAP Atlantic en octobre 2015

## 2. Le projet de micro-ferme

- L'approche technique globale

Ce projet dit de **micro-ferme**, signifie que les productions sont **densifiées** grâce aux méthodes de permaculture, de non-travail du sol, d'associations et de rotations des cultures.

Ceci ne retire en rien la capacité de l'exploitation à être **rentable** : en effet, une réflexion sur l'assolement et l'organisation du bâti permet d'optimiser le temps de travail, les rendements et la qualité des produits issus de l'exploitation. Cette réflexion est déjà mise en pratique dans **la ferme de Stepp Holzer en Autriche**, référence en permaculture!

Les **fondements** de ce type d'exploitation sont :

- la **complémentarité** des ateliers de production
- une **implantation** dans l'espace **réfléchi** et **organisé**, pour **optimiser** les déplacements et **valoriser** les déchets de production.
- **l'intégration paysagère** des bâtiments est aussi importante que la **qualité des produits** issus de la ferme.
- une certaine **autonomie énergétique** est indispensable pour la **sécurité financière** de l'exploitation et de l'exploitant, certains bâtiments devraient être reliés à des panneaux solaires et à un système de récupération des eaux de pluies.
- Pour être **performant et réactif**, il faut être **présent sur le site en permanence** afin d'agir rapidement sur les aléas dommageables aux productions. (vols de matériel, surveillance de la prédation et de l'élevage, intempéries)

- Présentation des ateliers de production envisagés

Un atelier poules pondeuses avec un cheptel de 1000 poules, en 2 lots de 500, logés dans des bâtiments fixes type tunnel pied droit, bâchés et bardés (1 lot par bâtiment). Les parcours extérieurs d'environ 6500 m<sup>2</sup> par lot accueillent quelques fruitiers. Un local de conditionnement des œufs et un local d'équarrissage. (suivi sanitaire relatif à la réglementation HACCP)

Les poules en fin de cycle de production auront accès aux planches maraîchères pour nettoyer les résidus de cultures. Le compostage des fientes accumulées offrira un engrais organique de qualité sur place.

- Exemple de parcs/verger pâturé par les poules, ici végétation d'environ 10ans.



Un atelier de maraîchage en cultures diversifiées (environ 50 variétés de légumes/an) sur 0,5ha et 600 m<sup>2</sup> de tunnel froid, une serre à semis pour une partie de la production et un abri de conditionnement avec chambre froide.

Menée suivant les techniques bio-intensives et avec peu de mécanisation lourde, une grande partie des travaux de cultures sera manuelle. Les déchets de cultures seront disponibles pour les poules, qui auront accès aux planches et y trouveront leurs besoins en minéraux et protéines.



Exemple de maraîchage bio-intensif à la ferme du Bec Helloin en Normandie.

- Intégration dans une filière commerciale et professionnelle.

La quasi-totalité (70%) des productions de la ferme sera destinée à :

- la vente directe
- paniers AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)
- la vente à la ferme

et le reste (environ 30%) sera commercialisé en demi-gros auprès de distributeurs locaux (**Biocoop, Socali, magasins de producteurs**). Démarchage en cours

Il sera nécessaire de **mutualiser** les moyens de production et de commercialisation avec les agriculteurs environnants, par exemple avec le GAEC du Bois de Boulle à La Turballe :

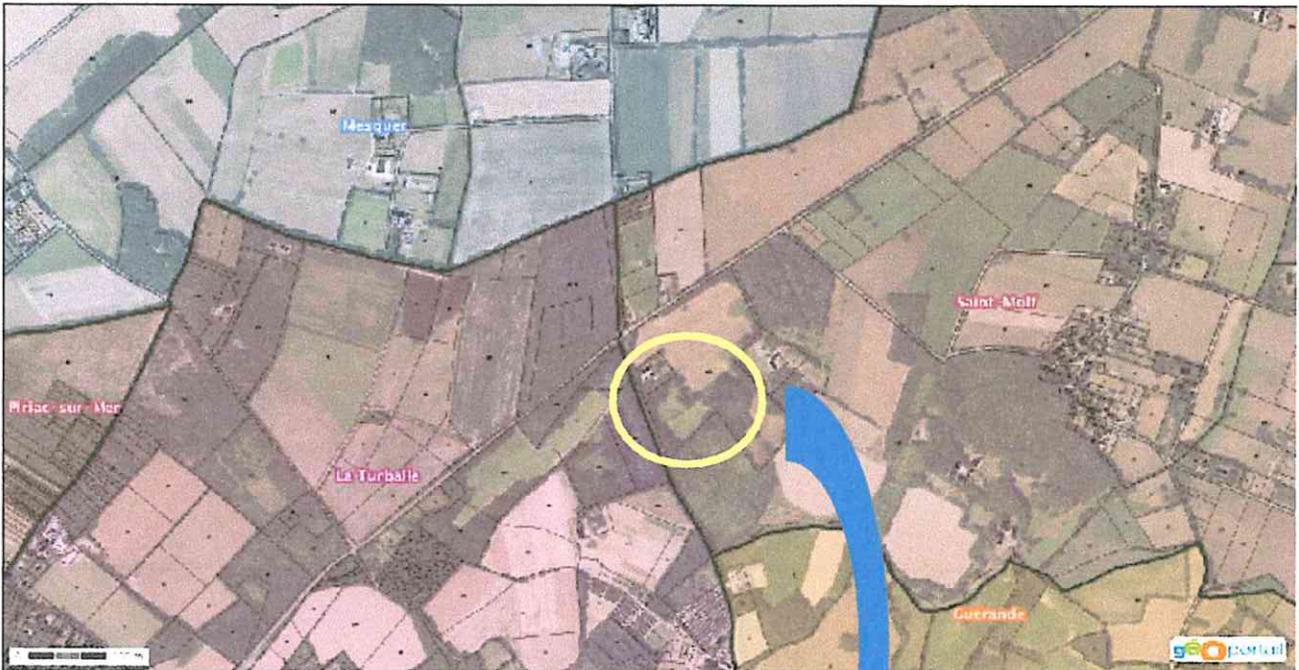
- celui-ci bénéficie d'une **fabrique à aliments** compressés (granulés). Ce système me permettrait d'**acheter l'aliment pour poules à proximité**, les 25t annuelles nécessaires à l'atelier offriront un **revenu complémentaire au GAEC**.
- aussi, une part de marché en demi-gros, partagée entre les deux exploitations, permettrait de **soulager le chargement des poulaillers** du Bois de Boulle, tout en **garantissant une place sur le marché et un revenu**.

À l'avenir, la **création d'un petit magasin de producteurs** sur le site, me semble être cohérente au vu des possibilités de vente directe et d'accueil du public. De plus, ceci créera de nouveaux débouchés pour les exploitations existantes et à venir.

### 3. Le site 3

- Emplacement et travaux à prévoir

situation de la parcelle et des communes limitrophes



emplacement des aménagements : voie, poulaillers

siège d'exploitation.



La parcelle est située au Sud-Ouest de la commune de St-Molf (44420), lieu-dit de Kervenel, à côté du carrefour du Pigeon blanc. Le foncier est d'un seul tenant.

Dans un premier temps, il sera indispensable d'**abattre les pins radieux**, pour permettre :

- d'ouvrir à l'ensoleillement,
- de limiter l'acidification du sol
- de limiter la chute d'arbres chez les voisins et sur la voie publique

Puis la création des aménagements nécessaire à la production

- un **chemin d'accès**,
- des **emplacements** pour les constructions (poulaillers, siège d'exploitation, atelier)
- les passages des réseaux

Enfin, pour un accès au stock d'eau nécessaire à l'activité maraîchage, la mare ré-ouverte en octobre 2015, permettra de remplir une réserve en amont pendant l'hiver, afin de préserver l'écosystème en période sèche.

Une fois l'ensemble des gros travaux réalisé, la mise en place des bâtiments, des parcs à poules et des cultures pourra commencer.

- **Intérêts agronomiques**

Le site est composé de parcelles drainées et non drainées sur sous-sol de limons compactés et de kaolinite.

La partie drainée située le long de la route de St-Molf est bien vigoureuse. Elle dispose d'une bonne profondeur de terre arable et d'une activité biologique plus stable depuis le drainage. Les pratiques culturales biologiques ont préservé le capital agronomique du terrain.

Les parties non drainées se situent en bas de la mare et sont hydromorphes une grande partie de l'année.

Les prairies déjà installées seront utilisées pour l'atelier poules pondeuses.

Une partie de la parcelle drainée sera utilisée pour le maraîchage.

Le travail mécanique du sol et l'assolement actuel s'y prêtent très bien.

Les haies et taillis permettent l'accueil d'auxiliaires des cultures et font office de brise-vent.

Une mare servira de réserve d'irrigation pour le maraîchage, avec un niveau d'étiage défini avec CapAtlantic pour la préservation du milieu.

- **Intérêts géographiques**

Située en bord de route et proche d'un carrefour, l'**accès** pour la vente directe, les transporteurs et les livraisons sera vraiment facile et sécurisé. Un accès est déjà facilité par une **bande de stationnement** le long de la propriété sur l'axe Guérande/Mesquer.

4. Faisabilité économique et mise en œuvre dans le temps.

- Étude économique prévisionnelle

En annexe de cette présentation.

- planification des étapes d'installation.
1. Finaliser la procédure d'installation J.A avec la chambre d'agriculture
  2. attendre l'avis de la demande préalable de permis de construire.
  3. Engager les travaux de terrassements pour le chemin d'accès et le nouveau siège.
  4. Monter les bâtiments et l'outil de production (poulailler, parcs et verger)



# Kervenevel - ZO 46



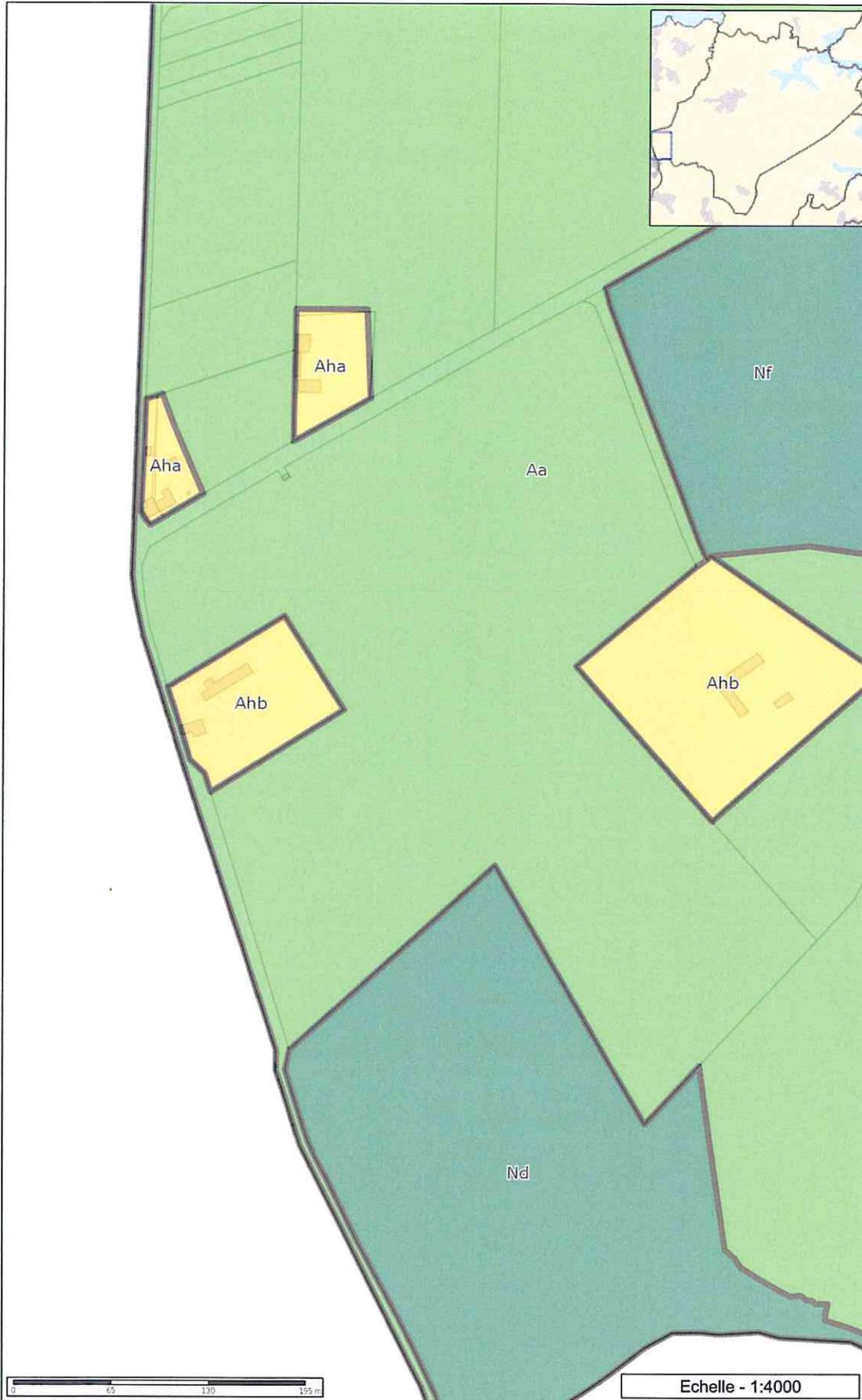
Légende	
	Nom de voie
	N° de parcelle
	Etang, lac, mare
	Cours d'eau
	Cimetière
	Réseaux ferroviaire
	Commune
	Adresse - Voies
	Eglise
	Piscine
	Bâti léger
	Bâti dur
	Parcelle avec matrice
	Fond de plan parcelle
	Bd Ortho 2013



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



# Carte Urbanisme



### Légende

- Adresse - Valeur
- Echelle carte PLU
- N° de parcelle
- U : urbain
- UAU : à urbaniser alternatif
- UAU : à urbaniser étendu
- N : naturel
- Nb : nature constructible (Art. R122 D Article 2 du Code de l'urbanisme)
- A : agricole
- Non révisé
- Commune
- SM N°1
- SM N°2
- Parcelle avec maître



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Secteur de Kervenel – Parcelle ZO 46

